



L'an deux mil neuf, le mardi vingt sept janvier à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire, empêché, ayant donné pouvoir au 1^{er} adjoint pour débiter la séance, puis de Monsieur Michel Quinet, maire, dès son arrivée.

Présents : Monsieur Michel Quinet, (arrivé à 21h20), Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Michel Jacqueline, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Madame Dominique Travert, , Monsieur Daniel Leffillâtre, Madame Nathalie Viel (arrivée à 21h05), Monsieur Pascal Thoën, Madame Thérèse Levoyer, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Claude Patrix.

Absents excusés : Madame Dominique Collas, Monsieur Alain Melain, Monsieur Allain Guérin.

Pouvoirs : Monsieur Alain Melain **pouvoir à** Monsieur Michel Jacqueline. Madame Dominique Collas **pouvoir à** Monsieur Dominique Rouxel,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude Lechâtreux.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

Date de la convocation : 21 janvier 2009

AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à un avenant de transfert concernant le contrat de prestation de balayage communal. La société COVED transférant son activité à la société voiries services.

La Communauté de communes a informé qu'elle souhaitait élargir sa compétence avec le Projet Educatif Local et demande avis auprès des Conseil Municipaux.

Le Conseil Municipal est sollicité pour ajouter ces points à l'ordre du jour, lequel, à l'unanimité, approuve ces propositions.

1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008

Compte rendu du 16 décembre 2008 :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 16 décembre 2008 avec les observations suivantes :

OBSERVATIONS :

Point 3 de l'ordre du jour : il y a lieu de supprimer les mots : « donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint chargé des affaires agricoles qui », monsieur Angot n'étant pas présent lors de cette réunion.

Point 12 de l'ordre du jour :

Suite à une erreur matérielle, une modification du tableau de fonctionnement est nécessaire aux articles D61523 il faut lire : -22.950
D 023 il faut lire : 19.969
Soit :

D666	254.00
D61523	- 22 950.00
D6531	3 384.00
D6811-042	800.00
D023	19 969.00
TOTAL DEPENSES	1 457.00
R766	254.00
R777 042	1 203.00
TOTAL RECETTES	1 457.00

2. MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Michel JACQUELINE, adjoint chargé de l'urbanisme rappelle au conseil municipal certains projets d'urbanisme et propose de modifier le PLU en conséquence.
Les modifications envisagées portent sur les points suivants :

1/ Mise en œuvre de la 2ème tranche de la zone artisanale. Située aux abords d'une voie à grande circulation, la modification s'accompagnera d'une étude L111-1-4.

2/ La suppression de l'emplacement réservé n°1.

3/ Création d'un lotissement d'accession à la propriété privé qui doit tenir compte des nouvelles réglementations en matière d'accessibilité.

4/ Règlement concernant les éoliennes de moins de 12 mètres, l'actuel PLU n'en prévoyant pas.

5/ Modification terrain Launay, mise par erreur en zone UX, et la mettre en zone UC.

Il est proposé de modifier le P.L.U. en conséquence, de confier la réalisation du dossier technique à la société « Arim des Pays Normands »

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Entendu l'exposé de monsieur l'adjoint à l'urbanisme, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité d'approuver la proposition de modifier le P.L.U.
- décide à l'unanimité d'inscrire les modifications concernant les points 1, 2, 3 et 5
- décide en ce qui concerne le point 4 :
 - par 11 voix d'interdire les éoliennes de moins de 12 mètres en zone U
 - contre 3 voix pour interdire les éoliennes de moins de 12 mètres sur tout le territoire
 - contre 1 voix pour autoriser les éoliennes de moins de 12 mètres sur tout le territoire

Décide de retenir la proposition du cabinet « Arim des Pays Normands »,
 Donne autorisation à Monsieur le maire pour signer la convention avec le cabinet « Arim des Pays Normands ».

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de la Manche.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE DE LA HAYE DU PUIITS

Monsieur Jean Pierre LEVAVASSEUR Adjoint aux travaux rappelle au conseil municipal que la mise en place d'assainissement de la rue Marotel, et la rue du vieux presbytère, conduit à la réalisation des effacements des réseaux aériens, permettant un réseau d'éclairage public sur lequel la commune peut obtenir une subvention par le SDE de la Haye du Puits :

Cette aide est décomposée comme suit :
 1 000 € par Candélabre.
 300 € par lanterne.

Il est proposé de solliciter pour la réalisation des travaux ci dessus une subvention auprès du SDE de la Haye du Puits.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité cette proposition, charge Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du SDE de la Haye du Puits, lui donne pouvoir de signer toute pièce afférente à ce dossier

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de chauffage de la salle de spécialité des locaux sportifs, les ventilo-convecteurs, trop anciens, n'étant plus aux normes, et consommateurs d'énergie. L'installation nouvelle diviserait par 3 la consommation d'énergie.

- Chauffage de la salle de spécialité – des vestiaires et du local arbitre à la salle de sport.

Les travaux seront réalisés et payés par la commune, et sont estimés à 17 326 € HT Soit 20 723 TTC. Il propose de solliciter pour la réalisation des travaux ci dessus une subvention au titre de la D.G.E. qui pourrait représenter 30 % de la dépense.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition, ainsi que son financement estimatif ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder au :

- Remplacement de vitraux de l'église de St Sauveur le Vicomte.

S'agissant de vitraux non protégés, ces travaux sont éligibles à la DGE. Les travaux seront réalisés et payés par la commune. Il propose de solliciter pour la réalisation des travaux ci dessus une subvention au titre de la D.G.E.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition, et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5. DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT (assainissement collectif dans le cadre des activités du SATESE)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Pierre LEVAVASSEUR, adjoint chargé des travaux et de l'assainissement, qui présente au Conseil Municipal l'engagement de la commune de saint sauveur le vicomte relatif à l'assistance technique du département en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE.

Considérant que la commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE et le Conseil Général ont des objectifs communs de préservation de la qualité des eaux,

Considérant que la commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE est éligible à une assistance technique du Département en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE pour son système d'assainissement.

Il est proposé que la commune sollicite l'assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement collectif des eaux usées selon les nouvelles modalités résultant de l'application de la Loi sur l'eau. Monsieur le Maire précise que la contribution forfaitaire 2009 pour la commune sera de 1 160 €, soit 0,50 € par habitant, calculé sur la base de la population 2008 (2320 habitants)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'assistance technique du département dans le cadre du SATESE, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'engagement, la future convention avec le Conseil Général ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

6. 1 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIETE HIPPIQUE RURALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Société Hippique Rurale sollicitant une subvention exceptionnelle à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, et destinée à participer à une meilleure dotation du grand prix de la ville, concours qui serait de plus grande ampleur passant de 3000 à 5000 € de prix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, versement conditionné à ce que le grand prix de la Ville de Saint Sauveur ait lieu au mois de juin comme les autres années.

6. 2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNC

Monsieur le Maire présente une demande de l'UNC, les anciens combattants, concernant une subvention de fonctionnement dont il serait souhaitable d'en adopter le principe. Jusqu'à lors seule la musique est payée à l'association à l'occasion des 8 mai et 11 novembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le principe d'une subvention de fonctionnement qui figurera lors des attributions annuelles de mai de l'ordre de 76 €, en plus du coût de la prestation musicale.

7. AVENANT COVED

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JP Levavasseur adjoint des travaux qui informe le conseil municipal que l'entreprise COVED chargée du balayage des rues de Saint Sauveur le Vicomte nous a informé qu'elle transfère cette activité à la société VOIRIES SERVICES située ZAC Lazzaro, rue de l'avenir, 14460 Colombelles. N° de siret 505 142 737 00012 Code NAF : 8129 B

Ce transfert nécessite la réalisation d'un avenant au marché de prestation afin de procéder au transfert du contrat liant la commune et COVED vers VOIRIES SERVICES sans en changer les conditions initiales.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de prendre acte du transfert de l'activité de balayage de l'entreprise COVED vers l'entreprise VOIRIES SERVICES, ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant correspondant ainsi que toute pièce concernant ce dossier.

8. COMPETENCE PROJET EDUCATIF LOCAL

Monsieur le Maire expose que le Projet Educatif Local s'adresse aux jeunes et aux enfants de 0 à 25 ans des communes.

Monsieur le Maire précise que seule la communauté de communes peut mettre en place le Projet Educatif Local. Le Conseil Communautaire de la Vallée de l'Ouve a déjà mis à la réflexion la répartition des activités dédiées à chacun des 4 pôles répartis sur le territoire de la communauté de communes. Il se trouve qu'avant de s'engager dans cette démarche, il convient de modifier les statuts de la communauté de communes, ces derniers ne prenant pas en charge le temps extra scolaire.

Monsieur le Maire indique donc qu'il s'agit là d'une nouvelle compétence relative à la prise en charge des objectifs du Projet Educatif Local. Le Conseil Communautaire ayant accepté de prendre la compétence « prise en charge des objectifs du Projet Educatif Local » sollicite le Conseil Municipal afin de se prononcer sur cet élargissement de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'élargissement de compétence proposé, « prise en charge des objectifs du Projet Educatif Local » au profit de la

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve, et donne pouvoir au Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

7. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Vendredi 9 janvier	Commission urbanisme pour la modification du P.L.U en présence du Cabinet ARIM
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------

8. COMPTE RENDU DES E.P.C.I.

8.1- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Jeudi 18 décembre	Contrat de territoire : visites des chantiers
	Réunion de la commission d'appel d'offres pour la déchetterie
	Réunion du conseil communautaire
Vendredi 9 janvier	Cérémonie des vœux de monsieur le maire de La Bonneville
Samedi 10 janvier	Réunion de travail du président et des vice-présidents

Monsieur QUINET s'exprime par rapport à la base de loisirs dont les travaux sont estimés à 110 000 € et étalés sur 2009/2010. Le conseil municipal préfère en garder la gestion qui pourrait être confiée à l'OSCAL, avec un responsable de base salarié.

8.2 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

Néant

8.3 SYNDICAT D'AEP.

Néant

8.4 LE CLOS DU COTENTIN.

Vendredi 19 décembre	Réunion avec Monsieur VALENTIN, président de la communauté de communes du bocage Valognais, et Monsieur VEDIE, Maire de Bricquebec, pour le projet d'intégration des communautés de communes dans le pays d'art et d'histoire
Dimanche 11 janvier	Conférence sur les cartes postales anciennes de Saint-Sauveur salle Le Normandy

8.5 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAN DU COTENTIN.

Jeudi 8 janvier	Réunion du comité de pilotage
Jeudi 15 janvier	Réunion du comité de pilotage

9. QUESTIONS ORALES

Mercredi 17 décembre	Arbre de Noël des amis de Hautmesnil salle Jean Angot
	Formation « sécurité » du centre de gestion au personnel communal salle Le Normandy
Jeudi 18 décembre	Réunion de chantier à la résidence Sainte Marie tranche 2 concernant les constructions et les VRD
	Assemblée générale de la coopérative de la Vallée de l'Ouve
	Rendez-vous avec les services du SDEM au Grippois
	Manifestation de sympathie organisée à l'occasion du départ de madame Angélique Le Gauffey, chargée de mission pour le bicentenaire de la naissance de Barbey d'Aurevilly
	Repas de Noël de l'école Maignan à la salle des fêtes
	Repas de Noël au Collège Barbey
Vendredi 19 décembre	Manifestation à l'occasion du départ de monsieur Renault Alain Sartilly
	Arbre de Noël du personnel communal
Samedi 20 décembre	Rencontre avec madame Samson pour la présentation d'une association de lutte contre la Mucoviscidose
Dimanche 21 décembre	Arbre de Noël des amis de Selsoif salle Jean Launay
	Arbre de Noël des pompiers salle des fêtes
Lundi 22 décembre	Noël du personnel du SAEP
Dimanche 4 janvier 09	Galette des rois des pompiers
Jeudi 8 janvier	Journée d'information de l'UDAF salle de justice de paix
	Vœux de monsieur Camus à la C.C.I.
Vendredi 9 janvier	Ciné-séniors salle Le Normandy
	Réunion du bureau de l'OSCAL
Samedi 10 janvier	Rencontre avec monsieur Guillemette qui remercie la municipalité pour l'aide matérielle apportée lors de la manifestation de l'Ordre National du Mérite agricole
	Manifestation des vœux du maire salle des fêtes
Dimanche 11 janvier	Assemblée générale du centre départemental de la Manche de la pêche
Mardi 13 janvier	Réunion du conseil d'administration du SDISS
Jeudi 15 janvier	Passage à l'antenne de radio France Bleue : annonce du Forum vital du 24 janvier à la RPA dans le cadre d'une journée portes ouvertes
Vendredi 16 janvier	Manifestation des vœux de monsieur Gosselin, président de la communauté de communes de Barneville-Carteret
	Vœux de monsieur Valentin, président de la communauté de communes du bocage Valognais
	Assemblée générale du moto club du Val d'Ouve salle

	Le Normandy
Dimanche 18 janvier	Assemblée générale et galette des rois des amis de Seloif
	Galette des rois de l'association Cool Country Club
Lundi 19 janvier	Manifestation des vœux de monsieur Jean-François Le Grand, président du conseil général
Jeudi 22 janvier	Vœux de la maison de retraite des Lices
Vendredi 23 janvier	Conseil d'administration de l'association des maires de la Manche
Samedi 24 janvier	Forum vital dans le cadre de la journée portes ouvertes à La RPA Catherine de Longpré
	Assemblée générale et Galette des rois des amis de Hautmesnil
	Assemblée générale du cyclotourisme
Dimanche 25 janvier	Assemblée générale et galette des rois de l'UNC
Lundi 26 janvier	Vœux de monsieur le président du tribunal du commerce au palais de justice de Cherbourg
	Vœux à la sous préfecture de Cherbourg
	Assemblée générale de l'association Espoir Santé Téléthon

TOUR DE TABLE

Monsieur QUINET lance l'idée d'un jumelage interrégion qui pourrait se réaliser avec l'Alsace et plus particulièrement le village de OberHausbergen avec lequel la commune de Saint Sauveur entretient déjà d'excellentes relations.

Il paraît souhaitable qu'un comité de pilotage soit créé, mais qu'il soit différent du comité st clair. Monsieur QUINET sollicite en ce sens les conseillers municipaux. Après discussion, Monsieur Jean Claude LECHATREUX, Monsieur Alain MELAIN, Madame Dominique COLLAS, Madame Thérèse LEVOYER et Monsieur Claude PATRIX feront partie de ce comité de pilotage.

Monsieur LEVAVASSEUR rappelle que la commission travaux aura lieu le 29 janvier. Le lotissement du bois de l'enfer est vendu totalement pour les tranches 1 et 2. La tranche 3 est en bonne voie.

Monsieur Joël ANGOT rappelle le concours des animaux de viande qui se tiendra la mardi 26 mars.

Monsieur Daniel LEFFILLATRE relate sa rencontre avec CH1 pour la mise à jour du site internet. CH1 propose la vente d'un logiciel pour 150 € HT accompagné de sa formation pour 600 € HT un total de 750 € HT et qui permettrait d'former jusqu'à 3 personnes en capacité de mettre à jour le site communal. Compte tenu du coût de mise à jour actuelle qui est de l'ordre de 770 €, la maîtrise de cette tâche par la commune paraît à terme plus intéressante et aussi plus souple. Les conseillers sont d'accord sur ce principe.

Par ailleurs, le bilan des consultations du site est d'un excellent niveau de fréquentation puisque qu'on enregistre une moyenne de 10 000 connexions annuelles, et près de 30 000 pages lues.

Le problème de livraison de fuel intervenu début janvier à l'école primaire, rend inaccessible le parking intérieur. Monsieur le Maire précise que c'est un problème Communauté de Communes qui est pris en compte, et qu'une expertise est attendue la semaine prochaine, après quoi cet accès sera réouvert.

Les poubelles restées à l'extérieur en dehors des heures de collecte posent problème, et il est demandé que soit rappelé les jours et heures de passages à la population. Que les contrevenants soient informés par le garde champêtre le cas échéant. Il est demandé aussi que les Chrysanthèmes soient enlevés sur les tombes des militaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55